

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12612**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Agronomie spécialité Viticulture raisonnée et certification environnementale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paul Valéry - Montpellier 3, Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (montpellier) (SupAgro), Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Montpellier III, Directeur du CIESSA de Montpellier, Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Recteur chancelier de universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture, 211 Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures, 312 Commerce, vente

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités ou fonctions suivantes :

- Appliquer des pratiques phytosanitaires respectueuses de l'environnement dans le contexte de la production raisonnée du vignoble
- Contribuer à l'élaboration de la stratégie de l'entreprise
- Dispenser et prescrire des conseils de conduite du vignoble et de respect de cahiers des charges qualité-environnement de la filière viticole

- Exercer des fonctions commerciales ou technico-commerciales auprès de viticulteurs (vente d'engrais, de produits de lutte contre les ravageurs de la vigne, d'équipements, de conseils...)

- Connaître l'évolution de la législation
- Concevoir et mettre en œuvre un cahier des charges qualité-environnement
- Gérer le suivi de référentiels, normes et démarches qualité-environnement
- Conduire des audits internes ou dans le cadre d'une démarche de certification
- Sensibiliser et former des viticulteurs aux concepts de viticulture raisonnée.

Compétences ou capacités attestées :

- Connaître la filière vitivinicole, les produits, les techniques agronomiques, les modes de culture et les systèmes de conduites
- Connaître les démarches qualité-environnement (réglementaires et volontaires), les techniques de management, d'évaluation, d'audit
- Maîtriser les techniques agronomiques intégrant une approche globale et pluridisciplinaire
- Etre capable d'allier des compétences techniques et de management pour garantir la conformité du projet
- Etre capable d'actualiser ses connaissances et d'accéder à l'information scientifique et technique
- Savoir communiquer (maîtrise de l'expression écrite et orale)
- Etre capable de synthétiser une expérience acquise par la rédaction de rapports
- Etre capable de s'intégrer dans un environnement professionnel au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Etre capable d'animer une équipe de techniciens et ouvriers
- Etre capable de gérer un projet de manière autonome et opérationnelle
- Etre capable de prendre en compte la réflexion citoyenne et le respect de l'homme, de la vie et de l'environnement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Exploitations agricoles individuelles spécialisées en viticulture : viticulteurs, vigneron indépendants...
- Caves coopératives et unions de producteurs
- Entreprises de négoce, wineries
- Entreprises d'agro-fourniture, industries de la protection des plantes
- Entreprises annexes de la production (prestataires de services, pépiniéristes, équipementiers, etc...)
- Organisations professionnelles, syndicats de producteurs, interprofession
- Organismes de conseil et d'audit, centres de gestion
- Enseignes de grande distribution
- Services publics
- Responsable de vente et de conseil dans l'agrofourniture (technico - commerciaux et techniciens)
- Cadre technique chargé du conseil sur une zone ou au sein d'un réseau de viticulteurs
- Cadre technique chargé du contrôle et de l'audit
- Responsable de la conception et/ou de la mise en œuvre des cahiers des charges et de la réglementation (groupements de producteurs, coopératives, grande distribution...)
- Chargé de mission dans des institutions et organismes professionnels ou publics

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

D1402 : Relation commerciale grands comptes et entreprises

D1407 : Relation technico-commerciale

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les enseignements sont modularisés en unités d'enseignement UE et en éléments constitutifs d'UE (les ECUE). Thématiques et pluridisciplinaires, ils abordent les connaissances de base, et les outils et méthodes nécessaires à la prise en compte de l'environnement pour une gestion agri-environnementale des systèmes de culture et des exploitations.

La certification s'acquiert après une évaluation portant sur les UE suivantes :

UE 0 : introduction et éthique environnementale, avec 2 ECUE : Introduction, concepts et enjeux, approche générale et définitions ; éthique environnementale et responsabilité (1 ECTS)

UE 1 : Protection raisonnée du vignoble, avec 4 ECUE : Gestion raisonnée des ravageurs de la vigne ; Gestion raisonnée des mauvaises herbes ; Gestion raisonnée des pathogènes de la vigne ; Système intégré de lutte contre les bioagresseurs de la vigne (10 ECTS)

UE 2 : Gestion raisonnée de l'eau et des fertilisants, qualité et terroir, avec 3 ECUE : Gestion raisonnée de l'eau et des fertilisants ; Démarche qualité et terroir ; Systèmes d'informations, traçabilité (8 ECTS)

UE 3 : Contractualisation des bonnes pratiques agri-environnementales, avec 3 ECUE : Economie et sociologie du monde agricole ; Droit de l'environnement ; Management environnemental ; Gestion et évaluation environnementale des exploitations (8 ECTS)

UE 4 : Communication et projet professionnel, avec 2 ECUE : Communication et projet professionnel ; Langue vivante appliquée (3 ECTS)

UE 5 : Projet tutoré (10 ECTS)

UE 6 : Stage professionnel de 14 semaines (20 ECTS)

La validation des notes des UE 0 à UE 4 concerne le semestre S5 ; les notes des UE 5 et UE 6 concernent le semestre S6.

Les projets tutorés donnent lieu à un rapport synthétique et à une présentation publique des résultats, en présence de professionnels. Le stage professionnel est évalué sur la base à la fois d'un rapport écrit de forme imposée remis par l'étudiant, où est tenu compte l'évaluation de la structure d'accueil, et sur une prestation orale de restitution devant un jury constitué d'enseignants et de professionnel(s).

Les professionnels en formation peuvent être dispensés de certains modules, en particulier le projet tutoré et l'UE4 (communication et projet professionnel) qui font systématiquement l'objet d'un jury de validation d'acquis de l'expérience avant le début des enseignements. On considère en effet que les professionnels ayant 3 ans ou plus d'expérience professionnelle ont acquis les compétences nécessaires dans ces domaines. La rédaction d'un mémoire en entreprise, dans le cadre de leur activité, vient clôturer le cycle de formation des stagiaires. Il donne lieu ensuite à une soutenance devant un jury constitué d'enseignants et de professionnel(s).

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20. 10/20 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chaque semestre totalisent 30 crédits ECTS. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. Il y a compensation entre les différents ECUE d'une même UE.

La licence professionnelle Viticulture raisonnée et certification environnementale est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage (arrêté du 19/11/1999). Un seuil de 8/20 est exigible à l'enseignement théorique.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants-chercheurs et professionnels.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP.
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23/07/2007

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

[Université Paul Valéry](#)

[CIESSA \(Supagro\)](#)

Lieu(x) de certification :**Université Paul Valéry-Montpellier 3**

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

Montpellier SupAgro - Siège

Site de La Gaillarde 2 place Pierre Viala

34060 MONTPELLIER Cedex 02

Tél. : +33 (0)4 99 61 22 00 / Fax : +33 (0)4 99 61 29 00

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Montpellier (34),

Bordeaux-Blanquefort (33),

Beaune (21)

Historique de la certification :

Ancien intitulé : "Viticulture raisonnée" (Arrêté du 23 juillet 2007).

Certification précédente : [Agronomie spécialité Viticulture raisonnée](#)